



Le Canada veut des entrepreneurs!

Le nouveau Programme de visa pour démarrage d'entreprise du Canada est le premier en ce genre au monde. Il met en relation des entrepreneurs immigrants et des organisations d'expérience du secteur privé qui possèdent les compétences nécessaires pour travailler auprès de jeunes entreprises.

Le Canada veut des entrepreneurs. Contrairement aux programmes des autres pays, le Canada n'offre pas de statut « temporaire » ou « conditionnel ». Les candidats retenus dans le cadre de ce programme de visa pourront immigrer au Canada à titre de résidents permanents sans condition liée à la réussite de leur entreprise.

Voulez-vous créer une entreprise dynamique capable d'être compétitive sur la scène mondiale? Bâissez-la ici, au Canada.



cic.gc.ca/entreprise

Les avantages du Canada

Le Canada ouvre ses portes aux entrepreneurs de nouvelles entreprises du monde entier.

De nombreuses raisons font du Canada un endroit formidable pour fonder votre entreprise.

Forte croissance économique : Selon le magazine *Forbes*, le Canada est le meilleur pays du G-20 où mener des affaires. Le Canada jouit de la meilleure position budgétaire du G-7 et ses perspectives financières sont parmi les plus prometteuses du G-20.

Coûts de revient des entreprises et impôts peu élevés : Le Canada offre un climat d'affaires accueillant à faible taux d'imposition et coûts de revient, ce qui permettra à votre entreprise de prospérer. Le taux d'imposition général que le Canada applique aux nouveaux investissements des entreprises est considérablement moins élevé que celui des autres pays du G-7.

KPMG classe le Canada au rang du pays le plus concurrentiel du G-7 à cet égard.

Lieu par excellence pour la recherche et l'innovation : Le Canada est un milieu propice à la recherche et à l'innovation, notamment en raison d'une infrastructure de recherche et de développement (R. et D.) de calibre mondial, de mesures fiscales incitatives et de chercheurs talentueux. Grâce aux crédits d'impôts fédéraux et provinciaux, les investisseurs étrangers peuvent épargner en moyenne 30 % sur leurs investissements en R. et D. au Canada.

Qualité de vie exceptionnelle : La grande qualité de vie du Canada offre un contexte très favorable au succès des personnes, des familles et des entreprises ayant des ramifications internationales. Selon la Banque mondiale, en 2011, le Canada s'est classé parmi les premiers pays du G-20 pour ce qui est du niveau de vie de ses habitants. Le Canada possède une main-d'œuvre hautement instruite, flexible et multiculturelle.



Que dois-je faire pour être admissible?

Avant de présenter une demande, vous devez obtenir l'engagement d'un groupe d'investisseurs providentiels ou un fonds de capital-risque canadien désigné, prêt à investir dans votre concept d'affaires.

Citoyenneté et Immigration Canada a collaboré avec l'Association canadienne du capital de risque et d'investissement et la National Angel Capital Organization afin de désigner les organisations du secteur privé participantes. La liste de ces organisations se trouve à l'adresse cic.gc.ca/entreprise.

Pour pouvoir présenter une demande de visa pour démarrage d'entreprise, vous devrez communiquer avec l'une de ces organisations et la convaincre que votre concept d'affaires mérite qu'elle y investisse.

Une fois l'engagement conclu, vous pourrez présenter une demande d'immigration à

Citoyenneté et Immigration Canada dans le cadre du Programme.

En plus de répondre aux critères standards en matière de santé et de sécurité, vous devrez démontrer que vous êtes apte à communiquer en français ou en anglais, que vous avez terminé une année d'études dans un établissement postsecondaire et que vous disposez d'assez d'argent pour vivre pendant que vous établissez votre entreprise.

Pour plus d'information

La page cic.gc.ca/entreprise du site Web de Citoyenneté et Immigration Canada est votre premier arrêt pour obtenir de l'information sur l'admissibilité au Programme de visa pour démarrage d'entreprise et aux autres programmes de Citoyenneté et Immigration Canada. Tous les formulaires et les guides nécessaires pour vous aider à remplir votre demande sont disponibles en ligne.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, 2013

Ci4-108/2013F-PDF
ISBN 978-0-660-20846-6
C&I 1701-A-06-2013

